



**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :

Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 26

Nombre d'absents : 5

Nombre de procuration : 5

Nombre de votants : 31

2026-09-24-19 Désignation des représentants de la Communauté de communes à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Baie de Douarnenez

La Communauté de communes est appelée à désigner ses représentants au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Baie de Douarnenez**, pour laquelle un représentant est à désigner.

Les Commissions Locales de l'Eau constituent les instances de gouvernance chargées de l'élaboration, de la révision, du suivi et de l'évaluation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). À l'échelle de leur bassin versant respectif, elles concourent à une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau ainsi qu'à la préservation des milieux aquatiques.

Composition

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la CLE est composée de trois collèges :

- les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (au moins 50 % des sièges);
- les représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (au moins 25 % des sièges) ;
- les représentants de l'État et de ses établissements publics.

Missions

La CLE est notamment chargée :

- d'élaborer et de réviser le SAGE ;
- de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre ;
- de favoriser la concertation entre les différents usages de l'eau ;
- d'émettre des avis sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du territoire concerné.

La CLE ne dispose pas de la personnalité morale et s'appuie sur une structure porteuse chargée de son animation et de son fonctionnement.

En application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;

Procède à l'élection de son représentant et désigne :

Déléguée titulaire : Nadine KERSAUDY.

La représentante ainsi désignée siégera pour la durée du mandat.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Mellars,

Le 24 septembre 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Date de mise en ligne : le 9 octobre 2026



Yvan
MOULLEC

Signature
numérique de
Yvan MOULLEC
Date : 2026.10.09
16:36:58 +02'00'

Le Secrétaire de séance,

Florent LARDIC